

Examen annuel des performances- 2025

Programme FEDER/FTJ Wallonie 2021-2027 (2021BE16FFPR001)

Table des matières

A.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme et dans l'atteinte des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles	2
1.	Processus de sélection	2
2.	Mise en œuvre des projets sélectionnés.....	3
3.	Etat des lieux par objectif spécifique.....	5
4.	Comité de suivi.....	9
5.	Etat financier	9
6.	Etat des indicateurs - atteinte des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles	10
B.	Problèmes ayant une incidence sur la performance du programme et les mesures prises pour y remédier.....	10
C.	Contributions du programme à la réponse à apporter aux défis recensés dans les recommandations par pays pertinentes qui sont liées à la mise en œuvre du programme	11
D.	Progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations	13
	Evaluation à mi-parcours : terminée	14
	Evaluations in-itinere : phase préalable.....	14
E.	Mise en œuvre des actions de communication et de visibilité.....	15
F.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre d'opérations d'importance stratégique	16
G.	Respect des conditions favorisantes et leur application tout au long de la période de programmation	17
H.	Réflexions sur l'utilisation du financement non lié aux coûts.....	18
I.	Réflexions sur la revue à mi-parcours du programme.....	18
J.	Clôture et bilan de la période 2014-2020.....	18

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme et dans l'atteinte des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles

1. Processus de sélection

En 2025, il n'y a pas eu de nouvelle sélection de projets pour le programme FEDER/FTJ.

Avec l'appel à projets FEDER lancé en 2022 et celui lancé pour le FTJ en 2023, le nombre total de projets publics déposés dans le cadre du programme wallon FEDER/FTJ s'élève à 830, pour 436 projets retenus dans 84 portefeuilles.

La liste des projets ainsi que les montants octroyés (en coût total et en part européenne) sont disponibles sur le site WalEurope.

Les montants octroyés par OST et le nombre de projets sont les suivants¹ :

<i>Priorités/OST</i>	Coût total	Nb de projets
1 - OST1	182.234.656 €	193
2 - OST2	412.997.222 €	103
3 - OST3	49.681.142 €	25
4 - OST4	25.916.969 €	10
5 -OST5	115.009.502 €	43
FTJ	204.947.972	62
TOTAL	990.787.463€	436

En parallèle, comme indiqué dans l'examen annuel des performances de 2024, la mesure 18 (OSP8.1-FTJ) destinée au soutien à la réduction des émissions de GES dans les grandes entreprises soumises au système d'échange de quotas d'émission (ETS) a fait l'objet d'un appel à manifestation initié en 2023 par le Service public de Wallonie-Economie.

A l'issue de cet appel, 7 dossiers ont été introduits par 5 entreprises : Aperam (acier), CBR (ciment), CCB (ciment), Holcim (ciment) et Industeel (acier). Début décembre 2023, le Gouvernement wallon a approuvé la liste des projets envisagés sur base de l'analyse préliminaire de l'administration au regard du RGEC, du décret de 2004 sur les incitants régionaux en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable de l'énergie, de la réglementation en matière d'aides d'Etat et des critères mentionnés dans le programme FEDER/FTJ 2021-2027.

Les dossiers devant être soumis à une approbation préalable des services de la Commission européenne, ceux-ci ont été transmis à la DG Regio le 12 décembre 2023. La DG REGIO fait le relais avec les autres services concernés (DG CLIMA par exemple). Du 1^{er} février 2024 jusqu'à l'approbation du Plan Territorial de Transition juste (PTTJ) intégrant les projets des entreprises par la Commission européenne en 2025, la DG REGIO a relayé ses questions ainsi que celles de la DG CLIMA sur les dossiers et des

¹ L'ensemble des projets publics retenus n'étant pas encore tout à fait finalisé et tous leurs arrêtés de subvention n'étant pas encore approuvés par le Gouvernement wallon, ces montants peuvent encore évoluer.

échanges ont suivi entre le Cabinet du Ministre-Président, la DG REGIO, le SPW Economie et le DCPF. Les grandes entreprises ont dû, à plusieurs reprises, revoir et compléter la description de leur projet.

Les dossiers et la liste des projets d'entreprises ont ensuite été introduits dans le PTTJ pour adoption formelle par la Commission européenne. S'en est suivie une nouvelle série de questions et réponses entre le DCPF, le SPW Economie, la DG REGIO et la DG CLIMA. La Commission européenne a donné son accord formel sur les adaptations proposées le 29 octobre 2025. Le Gouvernement wallon s'est ensuite prononcé sur les projets des entreprises et l'octroi de leur subvention en date du 27 novembre dernier.

Concernant la mesure 19 (OSP 8.1 FTJ) « Régime d'aides aux investissements des PME en vue de diversification /modernisation/reconversion », cette mesure est devenue un instrument financier à la suite de l'accord du Gouvernement wallon du 4 septembre 2025. Cet outil sera un soutien à la transition bas carbone et l'économie circulaire des investissements réalisés par les PME sur le territoire de la zone FTJ.

2. Mise en œuvre des projets sélectionnés

Finalisation

Comme expliqué dans les examens des performances précédents, après la sélection des projets par le Gouvernement wallon, s'enclenche un processus de révision d'ordre technique et une analyse de chaque projet relative à la réglementation sur les aides d'Etat par les administrations fonctionnelles. A l'issue de ce processus, le Gouvernement wallon signe des arrêtés de subvention qui sont notifiés aux bénéficiaires après l'engagement budgétaire.

Depuis le dernier examen annuel des performances, le nombre de projets dont l'arrêté de subvention (sauf ceux en crédits directs) et les éléments de conformité (aides d'Etat, double subventionnement, ...) ont fait l'objet d'une approbation par le Gouvernement wallon est passé à 404 projets. Parmi eux, 358 projets ont reçu ensuite leur arrêté (convention) (voir les tableaux de l'état des lieux par objectif Spécifique p.6).

En outre, parmi les 15 projets qui attendent encore un passage en Gouvernement wallon, 9 fiches-projets ont d'ores et déjà été transmises au Cabinet de tutelle par le DCPF. Cela signifie que seuls 6 projets sélectionnés poursuivent donc encore leur processus de finalisation, ce retard étant expliqué en grande partie par la conformité à la législation relative aux aides d'Etat.

En ce qui concerne le FEDER, 7 projets ont fait l'objet d'un abandon. Le budget de 5 d'entre eux a été intégré dans d'autres projets.

Pour le FTJ, comme indiqué dans l'examen annuel des performances de 2024, à la suite du processus de sélection, 62 projets ont été retenus. Comme pour le FEDER, ces projets ont ensuite suivi une phase de finalisation afin de soumettre leur arrêté de subvention au Gouvernement wallon et pouvoir commencer formellement leur mise en œuvre (cf. le point « A.1. Processus de sélection »).

Actuellement, 48 projets ont été approuvés par le Gouvernement wallon et ont reçu leur arrêté de subvention. Le processus de finalisation de la fiche-projet est encore à terminer pour seulement 5 projets.

Par ailleurs, 9 projets ont été abandonnés par leurs bénéficiaires. Parmi eux, 7 projets étaient portés par CENEO qui a pris la décision d'abandonner ceux-ci dans le cadre de la programmation FTJ en raison d'une part, de l'opérationnalisation des projets (évolution du prix du gaz vert produit, de l'électricité, des intrants, l'impact de l'inflation au CAPEX) mais également du taux de subside octroyé suite à l'analyse des aides d'Etat et du risque lié au non-respect des délais imposés dans le cadre du FTJ.

L'UMons a également pris la décision d'abandonner 2 projets, notamment en raison du risque financier élevé au regard des contraintes européennes imposées dans le cadre du FTJ et de l'environnement industriel.

En vue de raccourcir les délais liés à l'obtention de l'arrêté de subvention et suite à l'audit sur le système de contrôle et de gestion mené par la DG Regio, l'Autorité de gestion a proposé une simplification du processus de finalisation des projets en vue de l'obtention plus rapide de leur arrêté de subvention.

Suivi des projets

Depuis le début de la programmation, 117² réunions des comités d'accompagnement ont été organisées, permettant de s'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi opérationnel des projets. Ces réunions sont l'occasion d'évaluer, pour chaque portefeuille, l'état physique et financier des opérations et de pouvoir résoudre les éventuels blocages.

Quelques exemples

On peut citer à titre d'exemple, le portefeuille FTJ « Création d'un écosystème Cleantech sur Charleroi Métropole – Campus » qui contient 4 projets et vise la réhabilitation de deux bâtiments industriels emblématiques (La Centrale et Les Vestiaires), au sein du District Cleantech de Charleroi Métropole. Ceux-ci intégreront des infrastructures collaboratives ("Upscaling Labs") pour tester et industrialiser des procédés innovants dans des domaines comme la rénovation durable (projets Renolab SIRRIIS et Buildwise) et l'agriculture urbaine.

Cet écosystème, initié par [Wallonie Entreprendre](#) et [lgretec](#), est construit autour de thématiques cleantech majeures :

- la **transition énergétique** avec, comme premiers focus, l'hydrogène, le "Carbon Capture et Utilisation" et les réseaux de chaleur,
- la **rénovation et construction durable** avec, comme premiers focus, l'industrialisation de la rénovation énergétique et les matériaux durables,
- la **circularité** avec, comme premiers focus, la revalorisation des friches industrielles, la dépollution des sols et des eaux et l'agriculture urbaine.

Un autre exemple, le projet du Festival des lumières de la Ville de Mons au sein du portefeuille « Attractivité touristique et rayonnement du Cœur du Hainaut » porté par IDEA dans la mesure 15 (OST 5). Le projet d'un budget de 6.000.000 € consiste à produire à un rythme annuel un festival des lumières sur la région de Mons et du Cœur de Hainaut. Ce festival attire chaque année entre 100.000 et 150.000

² Chiffre arrêté au 30/11/2025

visiteurs et permet de répondre aux objectifs du portefeuille de stimuler le développement local en misant sur un rayonnement national et international qui s'appuiera sur le renforcement de l'offre touristique et de la valorisation du patrimoine (naturel, architectural, ...).

En matière de recherche, on peut aussi citer pour exemples les 14 projets du portefeuille [« Decarbowal »](#) au sein de la mesure 3B (OSP 1.1). Ce portefeuille de projets vise le développement de matériaux nouveaux et de procédés innovants permettant une décarbonation accrue des processus industriels (Capture et Utilisation de CO₂), la capture du CO₂ dans l'air ambiant, la conversion et le stockage d'énergies renouvelables et de ressources wallonnes naturelles en vecteurs énergétiques (d'hydrogène vert et e-fuels) ainsi que l'étude de leur combustion. Il vise à impacter positivement d'autres secteurs clés que l'industrie lourde comme l'industrie manufacturière, le bâtiment, le secteur aéronautique, l'agriculture et le traitement des déchets liquides. Pour atteindre ses objectifs, DECARBOWAL réunit : trois centres de recherche de pointe (Materia Nova, le CRM Group et le CRIBC) ainsi que quatre universités renommées (l'UMONS, l'UCLouvain, l'ULiège et l'ULB).

Mesures privées

Comme indiqué lors des précédentes éditions de l'examen annuel des performances, la mesure d'aides à la recherche-COOTECH de la mesure 1 (OSP 1.1) a été lancée en 2023. Cette mesure vise à financer des portefeuilles de projets collaboratifs entre entreprises. Après analyse technique et financière par le SPW EER et le Collège de sélection, 13 projets de recherche ont été sélectionnés (soit 30 dossiers individuels). Parmi eux, 12 projets de recherche ont été engagés et conventionnés (soit 28 dossiers individuels d'entreprises).

Pour les aides à l'investissement de la mesure 4 (OSP 1.3), la sélection des dossiers a lieu tout au long de la programmation. Sur les 50 autorisations de débiter délivrées, 29 ont donné lieu à une demande d'aide. Parmi ces 29 demandes, 11 ont fait l'objet d'une décision positive. 10 de ces dossiers sont désormais engagés et 8 sont conventionnés et présents dans Calista.

Enfin, pour les instruments financiers, à l'issue de l'analyse ex-ante, quatre mesures (OSP 1.3 et OSP 2.6) sont mises en œuvre au sein du programme (mesures 5a, 5b, 5c et 10). Wallonie Entreprendre en est l'organisme intermédiaire. Pour rappel, le Gouvernement wallon a approuvé le 13/07/2023 la désignation de la SA SOCAMUT pour les outils de micro-finance et de transformation numérique des PME (mesures 5a et mesure 5c en partie) et de la SA BeFin pour l'outil de soutien à la transition bas carbone/économie circulaire des PME, connu sous le nom de Easy Green (OSP 2.6-mesure 10). Depuis le dernier examen annuel des performances, des dépenses ont été certifiées pour un montant de 25.096.459 € en part européenne (soit 62.741.147 € en coût total) et ont été présentées dans une première demande de paiement. Il était encore prévu de pouvoir certifier et contrôler pas moins de 33.754.103 € (soit 84.385.257 € en coût total).

3. [Etat des lieux par objectif spécifique](#)

Un récapitulatif des budgets³ et du nombre de projets sélectionnés par objectif spécifique au 1^{er} décembre 2025 est présenté dans ce point.

OSP 1.1 – Développer et améliorer les capacités de recherche et d’innovation ainsi que l’utilisation des technologies de pointe

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	10.221.930,23	4.088.772,09	16	10.220.848,31	4.088.339,31	16
En transition	90.176.105,79	36.070.442,32	87	90.077.087,85	36.030.835,09	87
Plus développée	6.883.702,36	2.753.480,94	14	6.883.701,88	2.753.480,75	14
TOTAL	107.281.738,38	42.912.695,35	117	107.181.638,04	42.872.655,15	117

OSP 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d’emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	7.874.360,03	3.149.744,01	19	3.899.647,53	1.559.859,00	17
En transition	65.126.171,35	26.050.468,54	39	63.299.188,33	25.319.675,32	38
Plus développée	1.952.386,32	780.954,53	18	5.635.947,31	2.254.378,91	18
TOTAL	74.952.917,70	29.981.167,08	76	72.834.783,17	29.133.913,23	73

La différence entre les projets sélectionnés et ceux ayant reçu un arrêté de subvention vient d’une part de l’abandon de 2 projets (dont le budget a été transféré vers d’autres projets) et d’autre part du fait qu’un projet a été approuvé par le Gouvernement wallon mais n’a pas encore été notifié au bénéficiaire.

³ Budgets sur base des projets dont la fiche-projet a été revue suite au processus de finalisation post sélection

OSP 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	20.785.277,51	8.314.111,00	5	1.408.693,53	563.477,41	1
En transition	172.039.800,13	68.815.920,05	34	/	/	0
Plus développée	7.481.291,88	2.992.516,75	2	6.389.891,88	2.555.956,75	1
TOTAL	200.306.369,52	80.122.547,80	41	7.798.585,41	3.119.434,16	2

OSP 2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	5.057.092,82	2.022.837,13	6	5.057.092,81	2.022.837,12	6
En transition	41.255.572,38	16.502.228,95	14	37.193.472,49	14.877.388,98	13
Plus développée	384.622,51	153.849,00	3	384.622,49	153.849,00	3
TOTAL	46.697.287,71	18.678.915,08	23	42.635.187,79	17.054.075,10	22

OSP 2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	20.785.277,49	8.314.111,00	7	20.785.277,49	8.314.111,00	7
En transition	145.208.287,17	58.083.314,87	32	114.378.103,00	45.751.241,20	25
Plus développée	/	/	/	/	/	/
TOTAL	165.993.564,66	66.397.425,87	39	135.163.380,49	54.065.352,20	32

OSP 3.2 - Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	4.820.758,00	1.928.303,20	4	4.820.758,00	1.928.303,20	4
En transition	44.860.383,66	17.944.153,46	21	32.633.303,50	13.053.321,40	15
Plus développée	/	/	/	/	/	/
TOTAL	49.681.141,66	19.872.456,66	25	37.454.061,50	14.981.624,60	19

OSP 4.2 - Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	2.357.050,00	942.820,00	3	2.357.050,00	942.820,00	3
En transition	22.367.605,31	8.947.042,12	4	22.367.605,31	8.947.042,12	4
Plus développée	1.192.314,00	476.925,60	3	1.192.314,00	476.925,60	3
TOTAL	25.916.969,31	10.366.787,72	10	25.916.969,31	10.366.787,72	10

OSP 5.1 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines

Zone	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
Moins développée	12.710.436,15	5.084.174,46	8	12.710.436,15	5.084.174,45	8
En transition	102.299.066,08	40.919.626,43	35	82.186.490,00	32.874.595,97	27
Plus développée	/	/	/	/	/	/
TOTAL	115.009.502,23	46.003.800,89	43	94.896.926,15	37.958.770,42	35

OSP 8.1 - FTJ - Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi, de la transition vers les objectifs de l'Union

pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050, sur la base de l'accord de Paris

	Projets sélectionnés			Projets ayant déjà reçu un arrêté de subvention		
	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets	Coût total (en €)	Part EU (en €)	Nb de projets
TOTAL	204.947.971,13	81.979.188,45	62	122.670.029,89	49.068.011,96	48

4. Comité de suivi

Comme l'année précédente, le comité de suivi a maintenu son rythme de rencontre.

Dans le cadre de l'examen réglementaire du programme à mi-parcours prévu par l'article 18 du règlement général 2021/1060, une réunion « extraordinaire » du Comité de suivi a eu lieu le 11 mars 2025 en distanciel. Cette dernière avait pour objectif de présenter l'évaluation à mi-parcours du programme 2021-2027 (aucune validation n'était attendue de la part de ce Comité de suivi).

Le 31 mars 2025, une procédure écrite a été lancée concernant une modification portant sur le Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) annexé au programme FEDER-FTJ Wallonie 2021-2027 (Appendice 3). Le but de cette modification était d'intégrer, au sein de l'axe industriel, les projets des grandes entreprises de la mesure 18 dans les arrondissements concernés par le FTJ (Tournai, Mons et Charleroi).

La réunion du Comité de suivi s'est tenue le 15 mai 2025 au « B3 », centre de ressources et de créativité à Liège. Il s'agit de la troisième réunion pour la programmation 2021-2027. Les points suivants ont notamment été abordés : le contexte socio-économique, la situation de la programmation, les travaux de la CAIF et le plan de communication. Les opérations d'importance stratégique et les conditions favorables ont également été évoquées.

Dans la foulée de ce Comité de suivi, à la demande la CE, une réunion technique et restreinte a eu lieu le 26 septembre 2025. Ce groupe de travail a réuni l'Autorité de gestion (le DCPF et le Cabinet du Ministre-Président) et les représentants de la CE. Cette réunion a permis de faire le point sur l'avancement du programme wallon FEDER/FTJ 2021-2027 et plus particulièrement sa consommation budgétaire.

5. Etat financier

Se référer aux tableaux 1 et 2 remis dans le cadre de la transmission des données (article 42) pour le 30/11/2025.

6. Etat des indicateurs - atteinte des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles

Se référer aux tableaux 5 et 9 remis dans le cadre de la transmission des données (article 42) pour le 30/07/2025.

B. Problèmes ayant une incidence sur la performance du programme et les mesures prises pour y remédier

Les problèmes suivants peuvent être mis en évidence concernant la mise en œuvre du programme, ayant engendré des retards dans la progression du processus décisionnel relatif au programme mais également relatif aux projets :

- l'adoption tardive des règlements européens et des programmes des Etats-membres ;
- les négociations longues et compliquées en ce qui concerne l'introduction du FTJ dans le programme : les thématiques à soutenir, le cadre à poser, les outils et dispositifs à développer ;
- les discussions et demandes multiples relatives à l'intégration des projets des grandes entreprises dans le PTTJ et les conditions à respecter pour assurer leur éligibilité dans le cadre du règlement FTJ ;
- la transition et le recoupement entre les deux périodes de programmation ;
- la mise en œuvre en parallèle du plan de relance européen ;
- la problématique de la collecte des données (contrats, UBO,...) dans le cadre des options de coûts simplifiés ;
- la réglementation relative aux aides d'État : les avis relatifs au respect de la réglementation qui doivent être remis par les administrations ralentissent fortement le processus de sélection et la finalisation des projets. Par ailleurs, la conclusion de cet avis peut parfois limiter drastiquement le financement alloué à certains types de projets et mettre en péril leur finalisation. Ces contraintes ont eu un impact direct sur la mise en œuvre du programme, entraînant plusieurs abandons de projets par leurs bénéficiaires.

Depuis le dernier examen annuel des performances, ces contraintes ont continué à ralentir le démarrage de la période de programmation 2021-2027 et l'Autorité de gestion a dû mettre en œuvre des mesures pour rattraper ce retard, notamment les actions suivantes :

- la préparation, en amont, de ses documents de programmations (programme et complément de programmation) ;
- la mise à disposition de documents, guides pratiques et boîtes à outils à destination des bénéficiaires potentiels ;
- le lancement d'un appel à projets avant la décision formelle de la Commission sur le programme ;
- l'échange continu avec la Commission européenne en dehors de SFC, de manière formelle ou informelle via différentes réunions, échanges de mails, appels, ... ;

- la consultation de toutes les parties prenantes sur les questions liées au FTJ, aussi bien techniques (administrations fonctionnelles, services de la Commission) que territoriales (agences de développement territorial) afin de mieux comprendre et mettre en place les différentes mesures ;
- la sensibilisation de toutes les équipes de l'Autorité de Gestion à l'importance de clôturer la programmation précédente, tout en continuant à avancer dans la mise en œuvre de la programmation 2021-2027 et à préparer la programmation 2028-2034 ;
- l'adaptation de l'outil CALISTA afin de permettre la collecte des données dans le cadre des options de coûts simplifiés ;
- le manque de crédits d'engagement au sein des administrations fonctionnelles, retardant ainsi les notifications aux bénéficiaires quant à l'engagement budgétaire de leur projet ;
- le maintien d'un contact et d'un suivi permanent avec les administrations fonctionnelles sur les questions des aides d'Etat et sur les engagements budgétaires.

C. Contributions du programme à la réponse à apporter aux défis recensés dans les recommandations par pays pertinentes qui sont liées à la mise en œuvre du programme

Lors de la rédaction de son programme, la Wallonie avait déjà pris en compte les recommandations établies par la Commission européenne pour la Belgique, issues des précédents « rapports pays ». Les réponses à celles-ci se traduisent dans les différents OST du programme, déclinés en priorités puis en mesures.

L'examen à mi-parcours réalisé durant l'année 2024 et début 2025 a permis d'évaluer la pertinence du programme FEDER/FTJ wallon sur la durée de la programmation.

Bien que la Belgique ait progressé dans la mise en œuvre de la politique de cohésion et du socle européen des droits sociaux, certains défis subsistent. Les disparités intrarégionales en matière de développement économique et social restent élevées. La Commission européenne a jugé essentiel d'intensifier la mise en œuvre de la politique de cohésion en veillant à la pertinence des priorités contenues du programme.

L'évaluation menée a permis d'identifier, parmi les priorités du programme FEDER/FTJ wallon, dans quelles mesures du programme ces défis sont pris en considération et mis en œuvre :

- accélérer les investissements visant à stimuler et renforcer la politique en matière de recherche (mesures 1, 3a, b, c, 20 et 21 et 22), d'innovation (mesure 5b, 6 et 22), de numérisation (mesures 2 et 5c), de mobilité (mesure 13) ;
- favoriser la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et l'efficacité énergétique (mesures 8 à 12, 15, 18, 19 et 22) ;
- améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures de formation (en complémentarité avec le programme FSE+, pour ce dernier point) (mesure 14).

Les recommandations faites dans le cadre du semestre en matière de politique de cohésion confortent la majorité des mesures mises en œuvre dans le cadre du programme FEDER/FTJ.

En outre, la Commission européenne recommandait à la Belgique de tirer parti de l'initiative de la plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe » (STEP) et soutenait l'intégration de STEP dans le programme FEDER/FTJ, comme une opportunité pour la Wallonie de renforcer sa concentration sur les technologies numériques, les technologies propres et les biotechnologies.

Par ailleurs, l'examen à mi-parcours du programme FEDER/FTJ a tenu compte *des « progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux »*, comme spécifié dans l'article 18, §1er, c) du RPDC. L'analyse des progrès accomplis, basée sur le « rapport pays » de 2024, et plus spécifiquement sur son annexe 14 (*« employment, skills and social policy challenges in light of the European pillar of social rights »*), a permis de tirer les enseignements suivants :

- **la Belgique a progressé dans l'implémentation du socle européen des droits sociaux**, bien que des défis demeurent, notamment au niveau des disparités intrarégionales en matière de développement économique et social ;
- d'après le *Social Scoreboard*⁴, la Belgique fait partie des Etats membres les moins performants pour les indicateurs suivants :
 - le taux d'emploi : en 2023 (dernière année disponible), le taux d'emploi wallon pour les 20-64 ans était de 65,5%, soit inférieur à la moyenne européenne (75,4 %) mais aussi à l'objectif national pour 2030, fixé à 80% ;
 - l'écart d'emploi entre les personnes avec et sans handicap (et ce, malgré une diminution de cet écart, passant de 38% en 2021 à 33,6% en 2023).
- parallèlement aux indicateurs composant le *Social Scoreboard*, un autre chiffre semble pertinent: la participation des adultes (25-64 ans) à l'apprentissage tout au long de la vie (34,9% en 2022) est en progression mais reste à améliorer pour atteindre les objectifs fixés aux niveaux national (60,9%) et européen ;
- en matière de droits sociaux, le Semestre européen préconise à la Belgique de se concentrer sur l'amélioration de l'accès aux mesures d'emploi et de formation, sur le soutien à l'apprentissage tout au long de la vie (en particulier le perfectionnement et la reconversion professionnelle en vue de la mobilité professionnelle et de l'anticipation des changements), ou encore, sur la promotion de l'inclusion active et de l'employabilité des groupes défavorisés ;

⁴ Il s'agit d'un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des performances des Etats membres dans la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux. Il contient une liste de 17 indicateurs structurés autour de trois axes principaux : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables, ainsi que la protection sociale et l'inclusion. Ces indicateurs servent de base analytique pour le « Joint Employment Report » (JER), document qui fournit notamment une analyse des évolutions des indicateurs par Etat membre, via un classement en fonction des écarts par rapport aux moyennes respectives de l'UE.

- si la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux relève surtout du champ d'application du programme FSE+, le programme FEDER/FTJ vise également à le mettre en œuvre :
 - de manière très explicite, par le biais de la mesure 14⁵ dans le cadre de la priorité « Une Wallonie plus sociale » et la mesure 22 dans le cadre du FTJ : la mesure 14 du programme prévoit le soutien aux investissements dans les infrastructures et équipements de pointe pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur et universitaire. Ces investissements visent à renforcer les capacités d'accueil et le développement de la formation (dans les secteurs en pénurie, à haute croissance et à haute valeur sociétale) afin d'augmenter l'adéquation entre l'offre de formation et la demande du marché en matière de main d'œuvre hautement qualifiée. Cette mesure vise, *in fine*, à renforcer la compétitivité des entreprises et à contribuer à l'augmentation du taux d'emploi régional (indicateur « critique » dans le cadre du Social Scoreboard). La mesure 22 du FTJ, qui porte également sur le renforcement des capacités des infrastructures d'enseignement et de formation, prévoit le soutien de projets tenant en compte les besoins des groupes vulnérables et/ou qui vivent dans des zones plus défavorisées ;
 - de manière moins explicite, par les mesures à portée économique et leur impact attendu sur la hausse du taux d'emploi ;
 - au sein de toutes les autres mesures du programme, qui prennent en considération les droits sociaux dans la mesure du possible.

Les objectifs visés par les mesures du programme FEDER/FTJ vont donc dans le sens des recommandations formulées à l'attention de la Belgique, en particulier dans le « rapport pays – Belgique » produit dans le cadre du Semestre européen.

D. Progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations

Le plan d'évaluation FEDER/FTJ 2021-2027 a été adopté le 21 décembre 2023 par le Comité de Suivi et a été encodé en SFC. Il définit le processus évaluatif de la programmation et les objectifs en matière d'évaluation. Il comporte la réalisation de six évaluations : une évaluation à mi-parcours, trois évaluations *in-itinere*, une évaluation d'impact (*ex-post*) et une évaluation environnementale stratégique post-2027. Sa mise en œuvre est en cours d'exécution. L'Autorité de gestion confie les missions évaluatives à des experts externes sélectionnés par marchés publics. Des Comités d'évaluation opèrent le suivi stratégique des travaux évaluatifs.

⁵ S'inscrivant dans l'OSP 4.2 « améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne »

Evaluation à mi-parcours : terminée

Suivant l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil, il est attendu des Etats-Membres qu'ils mènent un examen de leur programme à mi-parcours, comprenant une proposition relative à l'affectation définitive du montant de la flexibilité visé à l'article 86, paragraphe 1, deuxième alinéa dudit règlement. Comme expliqué au point C, le Département de la coordination des programmes FEDER (DCPF) a initié la réalisation de cet examen en planifiant une évaluation à mi-parcours commandée à un prestataire externe. Un marché public a été lancé en mars 2024 et le prestataire BDO Advisory s'est vu confier cette mission en juillet 2024, en accord avec les dispositions du plan d'évaluation FEDER/FTJ.

Celle-ci s'organisait en cinq phases distinctes menées consécutivement et comprenant une série d'analyses afin de répondre aux exigences réglementaires. La mission du prestataire s'est clôturée en mars 2025 avec l'approbation d'un rapport final et la rédaction d'une note d'affectation du montant flexibilité. Les conclusions étaient que : *« la Wallonie a pleinement intégré les objectifs repris dans les documents de référence mentionnés à l'article 18, 1. du RPDC dans l'élaboration de son programme. Par ailleurs, les documents actualisés du Semestre européen ou autres documents rédigés ultérieurement viennent renforcer et valider les choix initiaux des mesures soutenues par le programme FEDER/FTJ. Nous pouvons statuer d'une pertinence certaine du programme et de sa cohérence avec l'ensemble des éléments réglementaires. Ceci ne plaide dès lors pas pour une modification du programme : les priorités, objectifs et mesures demeurent tout à fait pertinents pour la suite de la programmation. Avant d'envisager toute modification du programme, il est prioritaire de concentrer les efforts sur la mise en œuvre effective des projets sélectionnés et des mesures d'aides (à la recherche et à l'investissement) afin qu'ils puissent déployer leurs effets. »*. Le prestataire a conclu à un statut-quo et ne recommandait pas de modifier le programme. Le rapport final et son résumé sont disponibles sur le site WalEurope.

La Commission a examiné les résultats de cette évaluation ainsi que la proposition d'affectation définitive du montant de flexibilité transmises pour le programme FEDER/FTJ Wallonie 2021-2027, le 14 mars 2025 dans SFC. Elle a validé ceux-ci le 11 juin 2025.

Ultérieurement, suite aux nouvelles orientations communiquées par la Commission européenne le 1er avril 2025, l'Autorité de gestion wallonne a souhaité s'inscrire dans cette démarche de modernisation de la politique de cohésion et a pu identifier des opportunités d'alignement avec ses nouvelles priorités dans le cadre de l'examen à mi-parcours 2.0. Les négociations politiques sur les nouvelles priorités à intégrer dans le programme sont en cours. Comme demandé, une évaluation supplémentaire (évaluation à mi-parcours 2.0) portant sur l'intégration de ces nouvelles priorités dans le programme FEDER/FTJ est en cours de rédaction par l'autorité de gestion avec le support de l'IWEPS. Ce rapport n'était pas intégré dans les prescrits originels du plan d'évaluation.

Evaluations in-itinere : phase préalable

Simultanément à cette évaluation à mi-parcours 2.0, un cahier spécial des charges est en cours de rédaction portant sur un marché d'évaluations *in itinere* visant l'analyse de la contribution des priorités du programme aux objectifs fixés. Le plan d'évaluation prévoit trois évaluations thématiques :

1. aides aux entreprises ;
2. projets publics ayant pour thème l'économie, la recherche et la formations ;
3. projets publics ayant pour thème le territoire, l'énergie et l'environnement ;

Elles seront lancées graduellement en 2026 (juin, septembre et novembre). Elles se concentreront sur l'étude de l'exécution des mesures issues du programme actuel FEDER/FTJ et veilleront à apporter des recommandations pour la prochaine programmation. Cette démarche s'inscrit dans le respect des exigences de l'article 44 du règlement (UE) 2021/1060. Dans cette perspective, les parties prenantes (administrations, cabinets fonctionnels et OI) ont été impliquées dans la rédaction du cahier spécial des charges. En septembre 2025, elles ont été sollicitées par questionnaire afin de mieux connaître leurs priorités évaluatives. Les questions évaluatives ont été élaborées collectivement sur base de plus de 150 questions fournies par les parties prenantes. Ce cahier spécial des charges sera soumis au Comité d'évaluation en décembre 2025, l'attribution du marché est prévue pour le premier semestre 2026.

E. Mise en œuvre des actions de communication et de visibilité

Les actions de communication et de visibilité se sont poursuivies en 2025 avec notamment la désignation d'un prestataire en charge de mener une stratégie de communication (commune avec l'agence FSE+ afin d'en augmenter l'impact). Cette agence (prénommée « Cible ») a été désignée par marché public en avril 2025 et a pu commencer ses travaux. Dans la foulée de la désignation une réunion de lancement a été organisée en mai 2025.

En 2025, les actions suivantes visant à informer et sensibiliser les citoyens sur la politique de cohésion et en particulier les projets FEDER ont ainsi été menées :

- Gestion et alimentation de la page « En mieux » sur divers réseaux sociaux (facebook, instagram et youtube) avec notamment l'organisation de concours afin d'augmenter la visibilité des fonds et la publication de nombreux contenus sponsorisés et non sponsorisés liée à l'actualité de la politique de cohésion en Wallonie, et des projets soutenus .
- Gestion et alimentation du site web « En mieux » avec un projet en cours de refonte visant à améliorer le design et l'accessibilité du site.
- L'organisation d'une campagne média avec la réalisation et la diffusion sur les principales chaînes belges d'un spot TV portant sur un projet FEDER ([le piétonnier à Namur](#)).
- La réalisation et la diffusion sur les réseaux sociaux « En Mieux » d'une capsule vidéo portant sur un projet FEDER (projet de recherche « [DECARBOWAL](#) » lié à la décarbonation).
- L'organisation d'une campagne d'affichage sur les flancs de bus TEC avec la mention « c'est beau de voir sa ville en mieux ».
- La refonte et l'envoi d'une [newsletter semestrielle](#) (InfoFEDER/FTJ) en mars et septembre pour une meilleure lisibilité et visibilité des actualités (à la fois réglementaires et des projets) liés à la politique de cohésion.

Par ailleurs, l'autorité de gestion a participé à deux réunions de coordination intra belge (country team meeting) organisées à Bruxelles les 14 avril et 23 octobre 2025. Ce fut l'occasion, à la fois, d'échanger sur les dernières réglementations et bonnes pratiques en matière de communication et de découvrir un projet bruxellois cofinancé.

Enfin, l'autorité de gestion a participé au réseau Inform tenu en avril à Tallin, portant principalement sur la désinformation.

F. Progrès accomplis dans la mise en œuvre d'opérations d'importance stratégique

La thématique s'appliquant aux opérations d'importance stratégique concerne l'économie circulaire (OSP 2.6 du programme – mesure 9), enjeu majeur pour la Wallonie.

Dans ce cadre, un outil de soutien (instrument financier) à la transition bas carbone/économie circulaire des PME visant un large spectre d'entreprises a été mis en place (voir point A ci-dessus). Le budget dédié à ce dispositif est de 38,8 millions d'euros dont 15,5 millions d'euros pour le FEDER.

Une mesure visant des projets publics d'économie circulaire et d'utilisation durable des ressources a également été mise en œuvre afin de soutenir cet enjeu.

Les opérations précises sélectionnées par le Gouvernement wallon (décision du 20/04/2023) sont au nombre de 9 (3 en zone moins développée et 6 en zone transition). Ces 9 projets publics comptabilisent un peu plus de 36,9 millions d'euros dont 14,7 millions d'euros de FEDER.

Il s'agit des projets suivants :

Mesure	Intitulé du projet	Bénéficiaire	Budget total attribué	Budget FEDER attribué
9	WasteLux_1 Optimisation de la qualité des déchets organiques par voie mécanique	IDELUX Environnement	€ 817 845	€ 327 138
9	Centre d'économie circulaire et sociale à Rhisne	BEP Environnement	€ 7 268 971	€ 2 907 588
9	WasteLux_3 Optimisation de la qualité du digestat sec de déchets municipaux par voie mécanique	IDELUX Environnement	€ 355 403	€ 142 161
9	La Maison Zéro Déchet (MZD)	IPALLE - Tournai	€ 12 842 692	€ 5 137 077
9	Centre de tri intégré de la Ressourcerie du Val de Sambre	La Ressourcerie du Val de Sambre	€ 4 664 190	€ 1 865 676
9	CIRCUMAT, centre dédié à la circulatité des matériaux de construction	TIBI	€ 4 346 313	€ 1 738 525
9	WasteLux_7 Mélange et affinage du compostage des déchets verts avec le digestat	IDELUX Environnement	€ 3 242 915	€ 1 297 166
9	Création de la Recyclerie de La Louvière	HYGEA, Intercommunale de Gestion Environnementale de la région de Mons-	€ 2 125 675	€ 850 270
9	Extension de la Recyclerie de Mons-Borinage	HYGEA, Intercommunale de Gestion Environnementale de la région de Mons-Borinage-Centre	€ 1 207 565	€ 483 026

L'instrument financier est quant à lui mis en œuvre au travers d'un intermédiaire, BeFin SA (cf. voir le point « Contributions du programme à la réponse à apporter aux défis recensés dans les recommandations par pays pertinentes qui sont liées à la mise en œuvre du programme »), et les aides financières seront attribuées aux entreprises « au fil de l'eau » tout au long de la programmation.

Par ailleurs, ces opérations d'importance stratégique feront l'objet d'un suivi et rapportage distinct dans le cadre du Comité de Suivi et d'une stratégie de communication particulière, via, notamment l'organisation d'actions et d'évènements propres à cette thématique.

En effet, afin de mettre en valeur les opérations d'importance stratégique, les actions de communication suivantes sont envisagées :

- l'organisation de (mini) campagnes portant sur un ou plusieurs projet(s);
- l'organisation d'évènements de lancement des travaux ou d'inauguration, en collaboration avec les bénéficiaires ;
- une couverture médiatique des projets ;
- la diffusion des informations sur les projets via les sites web de l'Autorité de gestion ;
- l'élaboration de matériel promotionnel spécifique.

Ces actions ainsi que leur planning exact seront discutées et affinées en collaboration avec le prestataire en charge des actions de communication du programme.

Elles pourraient donc faire l'objet de variations ou être complétées par d'autres actions.

A noter également que les informations détaillées relatives à chacun des projets publics inscrits dans la liste des opérations d'importance stratégique ont été intégrées, sous forme de fiche (respectant un canevas précis fourni par la Commission européenne) dans l'onglet « visibilité, transparence et communication » de l'outil SFC.

G. Respect des conditions favorisantes et leur application tout au long de la période de programmation

Les conditions horizontales, liées aux marchés publics, aux aides d'Etat, à la charte des droits fondamentaux et à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), et s'appliquant à tous les objectifs spécifiques et fonds, sont rencontrées dans le cadre du programme FEDER/FTJ 2021-2027 wallon, et ce depuis l'approbation du programme en décembre 2022.

Ces conditions horizontales ont, pour la plupart été abordées lors des séminaires à destination des bénéficiaires organisés les 29 novembre et 19 décembre 2023, qui ont rassemblé plus de 100 participants représentant les différents bénéficiaires. L'enregistrement de ces séances est disponible sur le site WalEurope.

Concernant les conditions thématiques propres aux objectifs spécifiques FEDER/FTJ, elles se concentrent sur la stratégie de spécialisation intelligente, l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et non-résidentiels, la gouvernance du secteur de l'énergie, la gestion des déchets, la biodiversité, les transports, ou encore l'éducation et la formation. Toutes les conditions favorisantes horizontales et thématiques sont à présent remplies pour le FEDER/FTJ.

A noter également que les administrations fonctionnelles et les organismes qui ont contribué à la rédaction des grilles liées aux conditions favorisantes, sont consultés, en moyenne une fois par an, afin de veiller à ce que ces conditions favorisantes soient toujours bien remplies et les différentes grilles actualisées. Le premier exercice d'actualisation a été initié début juin 2023 et a conduit à l'actualisation de certaines conditions favorisantes intégrées à la modification du programme de mars 2024. En 2024 et 2025, d'autres exercices ont également conduit à certaines actualisations mineures qui seront intégrées dans le programme lors d'une prochaine modification.

A ce jour, aucune plainte n'a été déposée pour les conditions favorisantes relatives à la Charte des droits fondamentaux ou la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

H. Réflexions sur l'utilisation du financement non lié aux coûts

L'Autorité de gestion s'intéresse de près aux FNLC et s'informe sur le sujet. Le DCPF participera d'ailleurs à l'événement organisé par la Commission européenne et l'Agence nationale de la cohésion des territoires à Paris le 16 décembre.

En 2026, des FNLC seront probablement introduits dans le programme 2021-2027 (a priori dans les mesures 8, 12, ainsi que pour la nouvelle mesure liée au logement abordable (MTR 2.0).

I. Réflexions sur la révision du programme à mi-parcours

Comme expliqué dans la section D, dans le cadre de la révision à mi-parcours, trois nouvelles priorités financées par le FEDER devraient a priori être créées : une priorité dédiée aux technologies STEP, une dédiée à la défense et une à la résilience de l'eau. D'autre part, une priorité financée par le FTJ sera consacrée au logement abordable et durable. Ces nouvelles priorités, lorsqu'elles auront été validées par le Gouvernement wallon, seront introduites dans le programme qui sera ensuite soumis au Comité de suivi avant introduction auprès des services de la Commission avant le 31/12/2025.

J. Clôture et bilan de la période 2014-2020

Les dépenses pour la programmation 2014-2020 étaient éligibles jusqu'au 31 décembre 2023. Les travaux de clôture des trois autorités sont actuellement en cours. L'enveloppe FEDER a pu être consommée à 100% (en tenant compte des dépenses introduites par l'Autorité de certification dans la dernière demande de paiement de la programmation transmise fin 2024 et avant l'établissement des comptes finaux de l'exercice 2023-2024).

Afin de respecter les lignes directrices de la Commission Européenne pour la clôture de la programmation 2014-2020, une note de guidance a été établie. Elle vise à fixer une série d'étapes intermédiaires permettant de respecter les échéances réglementaires. Cette guidance a été mise à disposition sur notre site Waleurope.

Les différents documents de clôture seront introduits à la Commission européenne avant le 15 février 2026.

Parmi les documents de clôture, on compte le rapport final de mise en œuvre (RFMO). Celui-ci a été rédigé et encodé dans SFC. Une première version a été transmise à l'autorité d'audit en juin 2025, qui a pu commencer ses travaux, notamment sur les indicateurs.

Comme pour les rapports annuels, le RFMO sera accompagné d'un [résumé citoyen](#) reprenant les informations dans un format grand public et mettant en évidence les chiffres clés et les résultats de la programmation 2014-2020. Ce rapport a été rédigé, imprimé et diffusé. Pour ce résumé citoyen, en plus de quelques chiffres clés de la programmation, le focus a été mis sur un indicateur par axe.

A titres d'exemples, on retrouve des focus indicateurs expliquant comment :

- près de 20.000 entreprises ont bénéficié de l'accompagnement des opérateurs d'animation économique ;
- en restaurant la qualité environnementale des friches industrielles, l'Europe et la Wallonie ont contribué à améliorer l'attractivité de ses territoires au travers de plus de 70 hectares de sols réhabilités ;
- 839 sections et ateliers de formation ont été dotés d'équipements technologiques et pédagogiques de haut niveau, contribuant ainsi à rehausser la qualité des formations dans de nombreux domaines.

Au-delà des indicateurs, de nombreux projets se sont cloturés. On citera, par exemple, le « Phare » à Andenne, réhabilité avec le soutien de l'Europe et de la Wallonie qui vient de célébrer ses 5 ans. En effet, en 2015, la Ville d'Andenne a obtenu le soutien du FEDER, et de la Wallonie pour la rénovation de l'ancienne École normale, datant des années 1930, avec pour objectif de le transformer en un lieu public multifonctionnel à caractère passif. Depuis son ouverture au printemps 2020, ce lieu singulier attire chaque année entre 30 000 et 40 000 visiteurs.

On peut également citer, à Liège, le boulevard urbain de Bressoux qui a été inauguré en octobre 2025. Anciennement A25, l'axe entre le pont-barrage de Monsin et le pont Atlas devient une vraie porte d'entrée, plus fluide, plus sûre et entièrement multimodale : larges cheminements cyclo-piétons le long de la Meuse, connexions directes au parking P+R et au réseau de transports, accès facilité à la zone multimodale voisine.

À Bastogne, le Pôle Culture a ouvert ses portes en septembre 2025. Ce projet, mené par la Commune en partenariat avec IDELUX Projets publics, a permis de transformer entièrement l'Aile Van Gheluwe de l'ancien Petit Séminaire. Le bâtiment accueille désormais un espace convivial dédié aux expositions, des salles modulables, une cafétéria avec terrasse, ainsi que des locaux destinés à différents services administratifs. Une galerie relie désormais l'Espace 23 à l'Aile Van Gheluwe, et le Jardin d'Honneur a été réaménagé pour offrir aux visiteurs un cadre extérieur agréable. L'ambition du Pôle Culture est de faire de la culture un moteur d'attractivité et de cohésion sociale, en rassemblant les acteurs culturels locaux dans un lieu unique afin de décroisonner les pratiques, encourager les synergies, renforcer le rayonnement culturel sur le territoire et surtout en faciliter l'accès à tous.

La quasi-totalité des projets de la programmation 2014-2020 sont devenus fonctionnels. Cinq projets menés par des acteurs publics en zone transition ne sont, à ce stade, pas encore pleinement fonctionnels :

- Au sein de l'axe 1, le projet 3312, « Maternité commerciale », sera considéré comme fonctionnel lorsque les 4 dernières cellules commerciales en rénovation et non encore occupées seront ou auront déjà été louées ou qu'une promesse ferme de location aura été signée ;
- Au sein de l'axe 3, le projet 304, « Développement économique et touristique du château de Waroux », sera considéré comme fonctionnel lorsque l'ensemble des travaux de rénovation des pavillons seront finalisés et qu'une concession aura été signée pour l'occupation des lieux par des infrastructures dédiées à l'horeca et à l'accueil touristique ;
- Le projet 3241 « Tournai Smart Center » (également dans l'axe 3) visant la réhabilitation patrimoniale du Carré Janson, sera fonctionnel dès lors que le volet architectural et la scénographie du parcours touristique seront finalisés ;
- Le projet 3316, « Quartier Gare-Congrès » (également dans l'axe 3), portant sur la revitalisation de places, voirie et passerelle cyclo-piétonne autour de la gare de Mons, sera considéré comme fonctionnel lorsque les derniers travaux sur la Place Léopold seront finalisés et réceptionnés. ;
- Au sein de l'axe 4, le projet 1502, "Aménagement de la Gare des bus aux abords de la Gare de Mouscron", sera considéré comme fonctionnel lorsque l'ensemble des travaux d'aménagement seront finalisés.

Un sixième projet mené par une entreprise en zone Transition est également à considérer comme non fonctionnel : le financement apporté à l'entreprise QUALITY ASSISTANCE SA dans le cadre du projet 3995 (EU2020T/210890) lui a notamment permis de financer la construction d'un nouveau bâtiment. Seul le gros œuvre étant terminé, le projet ne pourra être considéré comme fonctionnel que lorsque les aménagements intérieurs auront été réalisés. Ceux-ci devraient être finalisés pour le 15 février 2027.